MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT

SECRÉTARIAT GÉNERAL À L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



RAPPORT DE MISSION EFFECTUÉE À BELÉM (BRÉSIL), DU 06 AU 22 NOVEMBRE 2025, DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS RELATIVES À LA TRENTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION CADRE DES NATIONS-UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CoP30/CCNUCC)

Auteurs : MITONGA KASULU Danely

KAYEMBE MUMONAYI François

MUKUBI KIKUNI Daniel

YANGALA BOTALIMBO Romanie

DÉCEMBRE 2025

Table des Matières

Liste des abréviations iii
I. INTRODUCTION 1
1. Contexte 1
2. Objectifs 3
3. Participants 3
II. DEROULEMENT DE LA CoP30 4
1. Segment technique 4
2. Segment de haut niveau 7
III. ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES ET RÉUNIONS BILATÉRALES 8
1. Événements parallèles 8
2. Réunions bilatérales 9
IV. RESULTATS DES TRAVAUX ET RESOLUTIONS DE LA COP30 CCNUCC 9
1. Décisions adoptées 9
2. Résolution 10
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 10

Liste des abréviations

CCNUCC	Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques ;
CDN	Contribution Déterminée à l'échelle Nationale ;
CMA	Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de
CMP	Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole de
CoP	Conférence des Parties ;
DDD	Direction du Développement Durable ;
GES	Gaz à Effet de Serre ;
ONG	Organisation Non Gouvernementale ;
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement ;
RDC	République Démocratique du Congo ;
SBI	Organe Subsidiaire de mise en œuvre ;
SBSTA	Organe Subsidiaire de Conseil scientifique et Technologique ;
TFFF	Fonds Perpétuel pour les Forêts Tropicales.

I. INTRODUCTION

1. Contexte

La Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) est un Traité international adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992. Elle est la réponse politique internationale au changement climatique. A cet effet, elle définit le cadre juridique de base et les principes de la coopération internationale en matière de changement climatique dans le but de stabiliser les concentrations atmosphériques des Gaz à Effet de Serre (GES) pour éviter « une interférence anthropique dangereuse avec le système climatique ». Entrée en vigueur le 21 mars 1994, la CCNUCC compte actuellement 198 Parties.

Pour renforcer l'efficacité de la CCNUCC, les Parties ont adopté le Protocole de Kyoto en décembre 1997. Ce dernier engage les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché afin d'atteindre des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour un panier de six (06) GES. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005, et compte 192 Parties. Sa première période d'engagement a eu lieu de 2008 à 2012, suivie de la deuxième période de 2013 à 2020.

Au regard de la nécessité d'augmenter les ambitions en matière de lutte contre le changement climatique, l'Accord de Paris a été adopté en décembre 2015, et est entré en vigueur le 04 novembre 2016. Actuellement, 195 pays font Parties à l'Accord de Paris. Celui-ci vise à accroître la capacité des Parties à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique et à rendre les flux financiers cohérents, avec une voie vers des faibles émissions de GES, et un développement résilient au climat. Il prévoit que chaque Partie communique, à intervalles de cinq (05) ans, les Contributions Déterminées à l'échelle Nationale (CDN) successivement plus ambitieuses. Son but est de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en-dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C.

Dans le cadre de la CCNUCC, il se tient chaque année, une session ordinaire des travaux de la Conférence des Parties (CoP). Les travaux de la 30ème session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CoP30 CCNUCC) se sont tenus à Belém, au Brésil, du 10 au 22 novembre 2025. Il s'est tenu également dans la même ville et aux mêmes dates, la 20^{ième} Réunion de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 20), la 7^{ième} Réunion de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 7), ainsi que la 63^{ième} session de l'Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA 63), et la 63^{ième} session de l'Organe Subsidiaire sur la Mise en œuvre (SBI 63).

Pour la République Démocratique du Congo (RDC), la CoP 30 représentait trois enjeux principaux : (1) présenter la RDC en tant que « Pays Solution » face au changement climatique et à la perte de la biodiversité, notamment en mettant en exergue les initiatives phares comme « le Couloir Vert Kivu-Kinshasa », le programme « La forêt c'est nous », les enjeux relatifs à « la nouvelle économie du climat », les initiatives de « Paiements pour Services Environnementaux » ; (2) insister sur le fait que le financement de l'adaptation reste au cœur des négociations, et témoigne d'une volonté politique de soutenir les pays les plus touchés par le changement climatique, rappelant ainsi l'objectif de mobilisation de 300 milliards de dollars américains fixés par la décision de Bakou ; et (3) intégrer les forêts dans

les discussions sur les engagements pris pour s'éloigner des combustibles fossiles et tripler les énergies renouvelables.



Figure 1. SE Mme Marie NYANGE NDAMBO, expliquant le rôle important de la RDC dans le bassin du Congo

En vue de renforcer l'efficacité de la participation de la délégation de la RDC à la CoP30 à Belém, au Brésil, l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement Forestier (UC-PIF) a accepté de prendre en charge quatre Cadres et Agent du Secrétariat Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat (SG EDD-NEC), dont, deux de la Direction du Développement Durable (DDD) : Directrice MITONGA KASULU Danely et Chef de Division MUKUBI KIKUNI Daniel ; ainsi que deux de la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) : Chef de Division KAYEMBE MUMONAYI François et Experte YANGALA BOTALIMBO Romanie.



2. Objectifs

L'objectif principal de la CoP30 était de contribuer efficacement à la lutte contre les changements climatiques, particulièrement à travers la mise à jour et la mise en œuvre des Contributions Déterminées à l'échelle Nationale (CDN). Il s'agissait principalement de :

- La justice climatique : apporter des réponses pertinentes en vue de réparer l'injustice à laquelle font face les pays les plus vulnérables aux changements climatiques ;
- les défis liés à ces derniers et à la gestion durable de la Biodiversité, la protection des forêts tropicales, notamment le Bassin du Congo ;
- les questions telles que la révision des plans climats nationaux pour respecter l'objectif de +1,5°C ;
- La finance climatique : multiplier par trois les ressources financières pour aider les pays en développement à s'adapter aux effets des changements climatiques ;
- La transition énergétique juste : accompagner les pays du Sud dans l'abandon des énergies fossiles en faveur des énergies renouvelables ;
- Conservation des forêts : lutter contre la déforestation et la dégradation des terres, en appuyant les initiatives de gestion durable des forêts, avec une attention particulière aux droits des Peuples Autochtones et communautés locales.

3. Participants

Tenue au Hangar du Centre des Conventions de Belém, la CoP30 a réuni près de 33.160 participants venus de 194 pays, y compris d'autres parties prenantes comme les Organisations des jeunes, des femmes, des ONG, des Peuples Autochtones et Communautés Locales, les populations d'ascendance africaine, et le secteur des affaires. Notre pays, la République Démocratique du Congo a pris une part active, dynamique et remarquable à la CoP30, avec une délégation de plus de 300 personnes, conduite par Son Excellence Madame Marie

NYANGE NDAMBO, Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat (Figure 2).



Figure 2. Quelques représentants de la RDC à Belém, sous la conduite de SE Mme Marie NYANGE NDAMBO

II. DEROULEMENT DE LA CoP30

1. Segment technique

Les travaux de négociation lors de la COP30 se sont déroulés dans les séances plénières (Figure 3), dans les consultations informelles, les consultations multilatérales, mais également dans les Segments de Haut niveau. À tous ces niveaux de débat, la RDC n'avait pas hésité à exprimer ses points de vue et à présenter ses positions. Les différentes interventions de la délégation congolaise ont porté sur les priorités nationales, ainsi que les intérêts exprimés par le pays par rapport aux différents points figurant à l'ordre du jour de la CoP30. Ces positions s'alignaient également sur celles du Groupe des 77 pays et la Chine (G77 + la Chine), couvrant de manière générale les préoccupations pertinentes des pays en développement.



Figure 3. Délégués de la RDC avant la plénière de clôture de la CoP30, Belém (Brésil)

Les négociations de la CoP30 ont traité de certaines questions pertinentes, dont :

1. **Mutirão**

Ce concept désigne une initiative mondiale consistant à unir l'humanité dans une mobilisation contre le changement climatique. Le document de la CoP30 relatif à ce point a souligné l'urgence climatique dans une « décennie cruciale », tout en constatant quand même les retards accumulés. Malgré les pressions de plusieurs pays, le texte final ne mentionne pas explicitement une sortie des énergies fossiles. Pour combler ce retard, un « accélérateur mondial de la mise en œuvre » est lancé, en se basant sur le consensus de Dubaï. Une initiative parallèle prône l'élaboration d'une feuille de route volontaire sur la sortie des énergies fossiles. Une conférence internationale sur ce thème est prévue au mois d'avril 2026, en partenariat avec les Pays-Bas. Les efforts visant à arrêter la déforestation d'ici 2030 sont également attendus.

2. Contributions Déterminées à l'échelle Nationale (CDN)

Au début de la CoP30, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) a publié sa dernière estimation des CDN que les Etats ont déposé auprès du Secrétariat de la Convention. En effet, les CDN étant au cœur de l'Accord de Paris, nécessitent d'être mis en œuvre de façon efficace pour respecter les engagements pris au niveau international. La CDN de la RDC a été actualisé en 2021, mais au regard de l'évolution des négociations, il y a nécessité que le document soit à nouveau révisé.

3. Finance climatique

Actuellement, 71 pays ont déjà soumis leurs CDN mises à jour, mais notre pays, la RDC ne l'a pas encore fait. La CoP30 a reconnu l'urgence d'avoir des plans de financement des CDN, et a appelé à la mobilisation des ressources additionnelles des sources publiques, des subventions et des financements à conditions favorables, en particulier pour les pays vulnérables.

Les pays ont décidé de tripler les financements pour l'adaptation d'ici 2035. La CoP30 a ainsi clarifié les responsabilités des pays historiquement pollueurs en matière de financement climatique.

A la CoP30, un nouveau mécanisme innovant a été lancé pour financer la conservation des forêts tropicales : la Facilité de financement des forêts tropicales (TFFF), initiée par le Brésil. Il est attendu que ce fonds d'investissement soit d'abord alimenté par les Etats, puis par des entreprises, afin de financer les projets, notamment ceux liés à la transition énergétique. Les profits générés, après rémunération des investisseurs, seront renversés aux pays tropicaux qui maintiennent des faibles taux de déforestation. Ce fonds vise à rendre plus avantageuse la conservation des forêts que leur destruction, particulièrement dans les pays en développement. Le fonds ambitionne un rendement moyen de 5,5% sur 20 ans, générant environ 3,4 milliards d'USD par an, soit un triplement du financement international non remboursable pour les forêts.

4. Transition juste

L'une des avancées majeures de la CoP30 est l'accord pour un mécanisme de transition juste, qui consiste à financer les populations les plus pauvres, des travailleurs dont l'activité dépend encore aujourd'hui des énergies fossiles, des agriculteurs qui devront changer leurs pratiques ou affronter des conditions météo plus difficiles actuellement que par le passé.

Un plan d'action pour la prise en compte du genre a été également adopté. Etant donné que les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables sont plus victimes du changement climatique que les hommes, et jouent également un rôle très important dans la lutte en cours. La transition juste a donc également pris en compte leur situation, afin de lutter également contre la violation de leurs droits.

2. Segment de haut niveau

En vertu de la tradition dans le cadre de la CCNUCC, un Segment de Haut niveau est organisé en marge de chaque CoP. Pour la CoP30, le segment de haut niveau s'est tenu du 19 au 21 novembre 2025 en vue de faire avancer les négociations sur les thématiques dont les divergences de point de vue entre les Parties sont encore criantes.

Lors du débat de haut niveau, Son Excellence Madame BAHATI TITO Arlette, Ministre Déléguée à la Nouvelle Economie du Climat, a rappelé et insisté sur l'urgence, la nécessité et la pertinence de faire des forêts le socle des échanges autour des combustibles fossiles. Alors que les forêts étaient totalement ignorées dans le document préparé pour adoption, cette proposition a été appuyée par plusieurs autres pays, et les forêts ont finalement été prises en compte dans le projet de décision (Figure 4). Le président de la CoP30 a indiqué que les consultations devront se poursuivre sur les besoins et la situation spécifiques de l'Afrique, ainsi que le dialogue annuel d'experts sur les montagnes.



Figure 4. Attitude de quelques délégués contents, après le plaidoyer réussi de SE Mme BAHATI TITO Arlette

III. ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES ET RÉUNIONS BILATÉRALES

1. Événements parallèles

À la CoP30 à Belém, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est honorée avec un Pavillon bien positionné, aux voisinages du Brésil (pays hôte) et de l'Indonésie, ce qui a défendu les couleurs nationales, faisant ainsi la fierté du pays et de ses citoyens (Figure 5). Ce pavillon a servi à l'organisation de plusieurs événements parallèles (Side events) au cours desquels différentes initiatives en cours au pays ont été présentés. Il s'agit par exemple du programme « La Forêt c'est nous », du « Couloir Vert Kivu-Kinshasa », de la « Nouvelle Economie du Climat », des « Emplois Verts », de « l'écocide » etc. En outre, plusieurs thématiques intéressantes ont été abordées, notamment le Paiement pour Services Environnementaux – PSE, le Marché Carbone, la Transition Energétique, les Tourbières, le Crédit Biodiversité etc., reflétant ainsi le caractère dynamique de la participation de la RDC à la CoP30. En plus de ce Pavillon bien disposé et bien décoré, la RDC s'est dotée d'un Bureau de travail à 3 pièces, et un Service d'Accueil à l'entrée.



Figure 5. Vue du Pavillon de la RDC à la CoP30, Belém (Brésil)

2. Réunions bilatérales

La participation de la RDC à la CoP30 a été également une bonne opportunité de recherche des partenariats stratégiques et de renforcement de la coopération bilatérale, avec plusieurs pays du Nord, du Sud, et même avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Entreprises du secteur privé. C'est dans ce cadre que leurs Excellences Mesdames Marie NYANGE NDAMBO et BAHATI TITO Arlette ont organisé plusieurs réunions bilatérales, portant sur les intérêts, les besoins, les priorités et les spécificités du pays. Dans ce même ordre d'idées, Son Excellence Madame Marie NYANGE NDAMBO a été conviée à intervenir dans plusieurs Side Events d'autres pays et Organisations partenaire. Par ailleurs, Son Excellence Madame BAHATI TITO Arlette a organisé un Dîner d'échange sur la Nouvelle Economie du Climat, afin de renforcer le partenariat et de mobiliser les ressources financières pour ce secteur indispensable.

IV. RESULTATS DES TRAVAUX ET RESOLUTIONS DE LA COP30 CCNUCC

1. Décisions adoptées

A l'issue des travaux de la COP30, quelques décisions ci-dessous ont été adoptées en plénière, et peuvent être accessibles sur les liens fournis :

MUTIRAO https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Mutir%C3%A3o_cop30.pdf
INVENTAIRE https://unfccc.int/sites/default/files/resource/UAE_dialogue_cop30_1.pdf
TRANSITION JUSTE
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/UAE_JTWP_cop30_1.pdf
PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA RESILIENCE
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/MWP_cop30.pdf
TRANSPARENCE https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ETF_cma7_1.pdf
OBJCTIF MONDIAL SUR L'ADAPTATION
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/gga_cop30_5.pdf
ARTICLE 9.5 https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Art.9.5_cop30_0.pdf
ARTICLE 2.1C https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SeSD_COP30_1.pdf
MESURES DE REPONSE https://unfccc.int/sites/default/files/resource/RM_cop30_4.pdf
https://unfccc.int

2. Résolution

A la plénière de clôture de la CoP30, les résolutions suivantes ont été prises :

- La CoP31 se tiendra en Antalya, en Turquie ;
- L'Australie assurera la présidence des négociations ;
- La Turquie signera l'accord de pays hôte avec la CCNUCC, et organisera le Sommet des dirigeants mondiaux. Elle nommera également le Champion de haut niveau et le champion de la jeunesse ;
- L'Australie désignera quant à elle une réunion préparatoire à la CoP31 dans le Pacifique ;
- Le Brésil, en tant que Président de la CoP30, poursuivra les consultations en vue de maintenir la dynamique, et présenter l'année prochaine des feuilles de route pour la lutte contre la déforestation et une transition juste vers une économie décarbonée ;
- L'Ethiopie accueillera la CoP32 ;
- Les réunions intersessions (SBSTA 64 et SBI 64) se tiendront du 08 au 18 juin 2026, à Bonn, en Allemagne.

La RDC est appelée à commencer la préparation de sa participation à la prochaine CoP le plus tôt possible, afin de se rassurer que les moyens techniques et financiers soient disponibles.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La participation de la République Démocratique du Congo aux travaux de la trentième Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques a été globalement efficace, satisfaisante, et donc remarquable. Ceci est le fruit d'un travail préparatoire louable, d'une excellente collaboration avec les différents partenaires dont ceux techniques et financiers, d'une bonne organisation, d'une appréciable intégration régionale et sous-régionale, d'une participation efficace au Haut niveau, et d'efforts constants.

Ainsi, pour améliorer la participation de notre pays aux prochaines réunions de la CCNUCC, les recommandations suivantes sont émises :

- capitaliser les acquis de la semaine nationale du climat ;
- mettre en place une Académie des Négociateurs de la RDC en vue de renforcer les capacités des principaux négociateurs en techniques de négociation et en langues officielles des Nations-Unies (anglais, portugais, espagnol…) ;
- faire un plaidoyer pour la prise en charge des délégués par le Trésor public sur le long terme ;
- renforcer au niveau national la synergie entre les trois Convention de Rio ;
- finaliser la mise à jour et la soumission de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) ;
- consolider l'Alliance Brésil – RDC – Indonésie ;

- appuyer les processus en cours pour l'opérationnalisation du Fonds Perpétuel pour les Forêts Tropicales (TFFF) ;
- déployer les Paiements pour Services Environnementaux à grande échelle au niveau nationale, et normaliser le paiement par le renforcement de la règlementation ;
- accélérer le processus d'implantation du Centre Régional d'Excellence sur le marché de carbone à Kinshasa ;
- veiller à la mise en œuvre efficace des initiatives en cours au pays, et qui sont en lien avec les changements climatiques ;
- solliciter l'appui et l'implication des Partenaires tels que l'UC-PIF, afin de contribuer non seulement à la prise en charge des délégués, mais également à la mise en œuvre des résolutions et décisions de la CoP ;
- UC-PIF doit continuer à prendre en charge les Experts du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat (MEDD-NEC) et assurer une bonne collaboration dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes intégrés, tels ceux relatifs aux Paiements pour Services Environnementaux (PSE) qui occupent une place de choix dans le débat au niveau international ;
- Assurer la transition du programme juridiction Maï-Ndombe de FCPF de la Banque Mondiale à un autre standard crédible pour une bonne continuation ;
- Préparer la CoP au meilleur moment et non à la veille, afin de créer l'espace pour présenter le programme à la CoP.

**Ministère de l'Environnement,
Développement Durable et Nouvelle
Economie du Climat**

Cabinet du Ministre : 2895, Boulevard du Palais de la Nation, Kinshasa/Gombe.

Secrétaire Général : 15, Av : Papa ILEO (Ex-des Cliniques), Kinshasa/Gombe.

Tél: +2438165000333
Email: info@medd.gouv.cd ou
dantic@medd.gouv.cd
Internet: www.medd.gouv.cd